

» églises cathédrales et conventuelles, pendant la messe, à
« l'élévation de l'hostie, on chanteroit ce cantique :

« *O salutaris hostia,*
« *Quæ cæli pandis ostium,*
« *In te confidit Francia,*
« *Da pacem, serva liliùm (1).* »

Plus tard, ce motet fut modifié ainsi qu'on le chante aujourd'hui.

Qu'auraient fait les évêques de Louis XII s'ils avaient été ultramontains?... Auraient-ils, eux aussi, ordonné à leurs fidèles de chanter « quant et quant, contre les François, » les trois petites oraisons de Jules II?... sans doute non, mais leur conscience en aurait dû souffrir.

(1) Le *Rosier des guerres* ; Voyages liturgiques, etc.